

N°131 Octobre 2024

HORIZONS

L'info-magazine du Chambon-Feugerolles

Un urbanisme
durable
et maîtrisé

lechambon.fr


**Le Chambon
Feugerolles**

COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES

RENCONTRES GOURMANDES

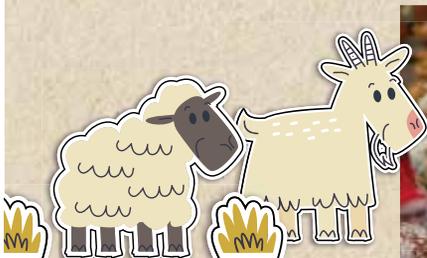
Ferrovir

DIMANCHE 17 novembre 2024

9h/18h non stop

La Forge

92 rue de la République



Entrée : 2,50 €

Renseignements : 04 77 40 30 20

Le Chambon
Feugerolles
COMMUNE DE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLÉ



Édito



Comme une parenthèse enchantée

Cet été, notre pays a vibré au rythme des Jeux Olympiques et Paralympiques, révélant au monde l'image d'une nation rassemblée dans un élan de fierté et de partage. Comme une parenthèse enchantée... La rentrée scolaire suivie de l'arrivée de l'automne marquent le retour à une certaine forme de réalité. Le contexte institutionnel inédit suscite des inquiétudes légitimes, tout comme la situation budgétaire de notre pays.

Dans ces circonstances, les communes sont un point de repère et poursuivent leur travail pour améliorer le quotidien de tous, comme nous le faisons ici au Chambon-Feugerolles. Tout est mis en œuvre afin de garantir l'accès à des services et équipements municipaux de qualité, répondant aux besoins du plus grand nombre, tout en veillant à ne pas augmenter les impôts. Un défi de taille, car la réalité d'une commune impose de faire toujours plus avec des moyens limités et des charges en hausse constante.

Malgré ces difficultés, l'optimisme et la confiance en l'avenir restent de mise, et il est de notre devoir de poursuivre le développement de la ville et l'amélioration de son cadre de vie. La municipalité est pleinement investie sur des dossiers d'envergure tels que l'aménagement de la zone La Bargette - République, l'éco-quartier Les Molières ou la résorption de la friche industrielle rue de La Chapelle.

L'embellissement de la commune implique également un engagement collectif où chacun contribue au respect des règles, notamment en matière d'urbanisme et d'aménagement. C'est d'ailleurs tout le sens du dossier de ce nouveau numéro d'Horizons, qui met en lumière cet enjeu et en détaille les modalités.

David FARA
Maire

Vice-président de Saint-Étienne Métropole

SOMMAIRE

- 4 **A**ctualités
- Lever de rideau sur le complexe sportif Porte du Pilat
- Distribution de bons points
- 8 **D**ossier
- L'essentiel pour réussir vos travaux
- 12 **H**istoire
- Maquis de La Versanne : le sacrifice de la jeunesse
- 13 **E**vènement
- Rendez-vous des gourmands dimanche 17 novembre
- 14 **T**ravaux
- Un terrain de jeu en devenir
- 15 **P**etite enfance
- Des structures aux petits soins !
- 16 **T**ransition écologique
- Nouvelles modalités d'accès en déchèterie
- 17 **E**ntreprise
- Un essai à transformer !
- 18 **S**port
- Les deuxièmes Foulées de Gaffard
- 19 **C**ulture
- Cultivez la curiosité
- 20 **C**oup de projecteur
- 22 **I**nstagram

L'Info-magazine
du Chambon-Feugerolles
N° 131 - Octobre 2024
Directeur de la publication :
David Fara
Réalisation, crédit photos
et régie publicitaire :
Ville du Chambon-Feugerolles,
service communication,
04 77 40 30 39
communication@lechambon.fr
Maquette : Zen Communication
Impression : Sud Offset
Distribution : Relais Ondaine
Tirage : 6 300 exemplaires
Ville du Chambon-Feugerolles
Place Jean Jaurès - BP 39
42501 Le Chambon-Fr^m cedex
Tél. : 04 77 40 30 20
Site Internet : lechambon.fr





Lever de rideau sur le complexe sportif Porte du Pilat

700
m² pour la
gymnastique



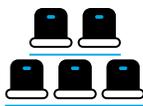
C'est officiel, l'ambitieux projet de réhabilitation et d'extension de l'ancien gymnase Le Rabelais est arrivé à son terme, laissant place à un nouvel équipement désormais nommé complexe sportif Porte du Pilat.

230
m² de dojo



Flambant neuf, il propose trois espaces sportifs d'envergure pour répondre aux besoins des associations et du public scolaire, qui devraient vite faire oublier les anciennes salles devenues obsolètes et énergivores.

240
places de
gradins



La salle de gymnastique de 700 m², entièrement équipée de nombreux agrès, offre à présent un espace d'entraînement optimal. Le dojo de 230 m² est fin prêt pour accueillir la pratique des arts martiaux. Une salle de préparation physique permettra enfin aux sportifs d'améliorer leurs performances.

Le complexe est doté de vestiaires et de sanitaires mo-

dernes, accessibles à tous, ainsi que de 240 places de gradins qui permettront aux spectateurs d'assister aux compétitions et événements sportifs.

Ces travaux sont un signe supplémentaire de l'engagement de la commune en faveur du sport pour tous et viennent compléter l'offre en équipements sportifs de très grande qualité, devenue en quelque sorte la marque de fabrique de notre ville !

Ce projet a été rendu possible grâce au soutien financier de Saint-Étienne Métropole, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de la Loire, de l'Agence nationale du sport, de l'État et du SIEL.



Espace praticable de gymnastique



Dojo

La mission locale Ondaine et Haut-Pilat



La Mission locale Ondaine et Haut-Pilat a pour objectif d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, vers l'emploi et l'autonomie, mais aussi vers la formation, le logement, la santé ou encore l'accès aux droits. Elle dispose d'un lieu ressources ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30. Les personnes inscrites ont accès librement à cet espace, équipé d'ordinateurs et d'outils nécessaires à la recherche d'emploi (documentation, annonces...), et peuvent être accompagnées par un conseiller pour la réalisation de leurs démarches. Récemment, des casques de réalité virtuelle sont venus compléter le matériel mis à disposition, permettant ainsi de faire découvrir des métiers en immersion. Différents ateliers sont également proposés : création d'un CV, rédaction d'une lettre de motivation, préparation aux entretiens d'embauche, ateliers estime de soi, valorisation des compétences... Des permanences sont organisées sur rendez-vous au Chambon-Feugerolles, au Pôle de services les mardis et mercredis de 13h30 à 17h, et à l'Espace 2.8 les jeudis de 13h30 à 17h.

Informations :

44 bis rue de la Tour de Varan

42700 Firminy

Tél : 04 77 10 19 99

Taille des haies et élagage : règles et bonnes pratiques

Pour un cadre de vie agréable et sécurisé, pensez à tailler vos haies et élaguer vos arbres. Les haies ne doivent pas dépasser sur les trottoirs ou empiéter sur la voie pu-

blique, afin d'assurer la sécurité des piétons, la visibilité des automobilistes, et l'accessibilité des poussettes ou des personnes en situation de handicap. En limite de propriété, elles ne doivent pas excéder 2 m si elles sont à moins de 2 m de la clôture.

Concernant les arbres, ils doivent être entretenus de manière à ne pas gêner les voisins ni endommager les installations publiques.

N'oubliez pas évidemment de porter vos déchets verts dans l'une des déchèteries de Saint-Étienne Métropole, ou de les utiliser dans votre compost. Pour rappel, le brûlage des déchets verts est interdit.

Déclarez vos ruches

Tout propriétaire ou détenteur de colonies d'abeilles - dès la 1^{ère} ruche - a l'obligation de procéder à une déclaration de détention et d'emplacement de ruches pendant la campagne annuelle qui a lieu entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Cette déclaration annuelle permet d'agir pour la santé des colonies d'abeilles, d'obtenir des aides européennes dans le cadre du programme apicole européen ou encore d'établir des statistiques apicoles pour mieux connaître la filière.

La déclaration peut se faire en ligne et permet d'obtenir immédiatement un récépissé. Elle peut également être réalisée en format papier via le formulaire Cerfa en vigueur N°13995*07.



Hôtel de ville

■ Du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h et de 13h à 17h
Ouverture le mardi jusqu'à 18h
(hors vacances scolaires) pour les
services accueil et état-civil
04 77 40 30 20

Médiathèque municipale

■ Mardi : 14h à 18h
■ Mercredi : 10h à 12h
et 14h à 19h
■ Jeudi : 15h à 18h
■ Vendredi : 12h à 19h
■ Samedi : 9h30 à 12h30
Vacances scolaires
■ Mardi : 14h-18h
■ Mercredi : 10h-12h et 14h-18h
■ Vendredi : 14h-18h
■ Samedi : 9h30-12h30
Fermée le 1^{er} et 2 novembre.

Pôle de services

■ Du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h et de 13h à 17h
04 77 10 18 20

Ludothèque municipale

Période scolaire
■ Mardi : 10h à 12h
■ Mercredi :
10h à 12h et de 14h à 17h
■ Samedi : 10h à 12h

Laep'inou

Période scolaire
■ Jeudi : 8h30 à 11h30

Marché de producteurs

Chaque mercredi de 15h à 18h45
sur l'Espace festif

Marché forain

Chaque lundi et vendredi
de 7h30 à 12h sur l'Espace festif



Nouvel îlot végétal de l'école maternelle Victor Hugo

La rentrée pour 2 489 élèves

5 écoles maternelles et élémentaires publiques

- Groupe scolaire Jean Jaurès : 409 élèves
- Groupe scolaire Ferry-Pauzière : 341 élèves
- Groupe scolaire Victor Hugo : 191 élèves
- Groupe scolaire Pasteur : 182 élèves
- Groupe scolaire Lamartine : 76 élèves

1 école maternelle et élémentaire privée

- Groupe scolaire Saint-Joseph : 191 élèves

2 collèges

- Collège public Massenet Founeyron : 521 élèves
- Collège privé Saint Joseph : 199 élèves

2 lycées

- Lycée professionnel Adrien Testud : 220 élèves
- Lycée privé professionnel Saint Joseph : 159 élèves

Distribution de bons points

C'est un rituel qui marque chaque rentrée scolaire. Le maire David Fara, accompagné de Samia Hamidi, adjointe en charge de l'éducation et de la citoyenneté, se sont rendus dans l'ensemble des établissements scolaires du Chambon-Feugerolles pour une tournée qui s'étale sur plusieurs jours. L'occasion de souhaiter une bonne rentrée aux 2 489 élèves, aux enseignants, au personnel des écoles ainsi qu'à l'ensemble des équipes encadrantes, tout en constatant les travaux réalisés par les services municipaux durant l'été, pour améliorer le cadre de vie et les conditions d'apprentissage dans les écoles. Ces interventions reflètent l'engagement de la Ville pour offrir aux enfants un environnement scolaire propice à leur épanouissement et à leur réussite.



Visite de David Fara, maire, et Samia Hamidi adjointe déléguée à l'éducation dans les écoles chambonnaises

Coup de jeune dans les écoles

Du côté de l'école élémentaire Victor Hugo, des travaux de peinture ont permis de rafraîchir certaines salles de classe, et la cour de récréation de l'école maternelle a été végétalisée grâce au soutien financier de Saint-Étienne Métropole. Ce nouvel aménagement offre aux enfants un parcours ludique sur lequel ils peuvent courir et grimper, tout en profitant de l'ombre générée par la pergola végétalisée les jours de grand beau temps.

À l'école maternelle Jean Jaurès, deux salles de classe ont été entièrement réhabilitées, permettant aux plus jeunes de disposer de nouveaux espaces d'apprentissage adaptés à leurs besoins. Les couchettes du groupe scolaire Ferry-Pauzière ont été rénovées et prochainement des travaux seront entrepris pour créer une salle de restauration sur place.

Imaginer la ville de demain

La Ville du Chambon-Feugerolles s'est engagée en mars 2023 dans l'élaboration d'un plan guide, en collaboration avec l'agence d'urbanisme Epures, Saint-Étienne Métropole et l'Epura (opérateur foncier public d'État).

L'objectif est de définir pour l'avenir les ambitions et principes d'aménagement en termes de logements, aménagements urbains, équipements, commerces, services, mobilité et enjeux sociaux. Cette grande démarche de concertation et réflexion associe l'ensemble des partenaires de la collectivité et les principales forces vives de la ville, comme l'association commerciale du Chambon-Feugerolles, le conseil citoyen, le conseil communal des aînés, le centre social Cré'Actifs, le foyer laïque, et bien d'autres encore.

L'ensemble de ces acteurs se réunissent pour confronter leurs points de vue et impressions ressenties, échanger sur les problématiques et enjeux qui s'imposent,

permettant ainsi de co-construire la ville de demain.

Compréhensible et communicable à tous, le plan guide synthétisera l'ensemble des thématiques abordées et les actions à mener à court, moyen et long terme.

Jumelage avec Herzebrock-Clarholz : les prochains échanges en perspective

Depuis plus de 50 ans, les villes d'Herzebrock-Clarholz et du Chambon-Feugerolles participent à des échanges linguistiques et culturels.

Le prochain échange entre jeunes aura lieu du samedi 12 au mercredi 16 juillet 2025 en Allemagne. Pour y participer, il suffit d'avoir entre 14 et 16 ans, la langue allemande n'étant pas obligatoire.

Côté adultes, c'est au tour des Allemands de venir au Chambon-Feugerolles du

vendredi 10 au mardi 14 octobre 2025.

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes auprès du service Jumelage, au 04 77 40 30 40.

Risque de propagation de la peste porcine africaine en randonnée

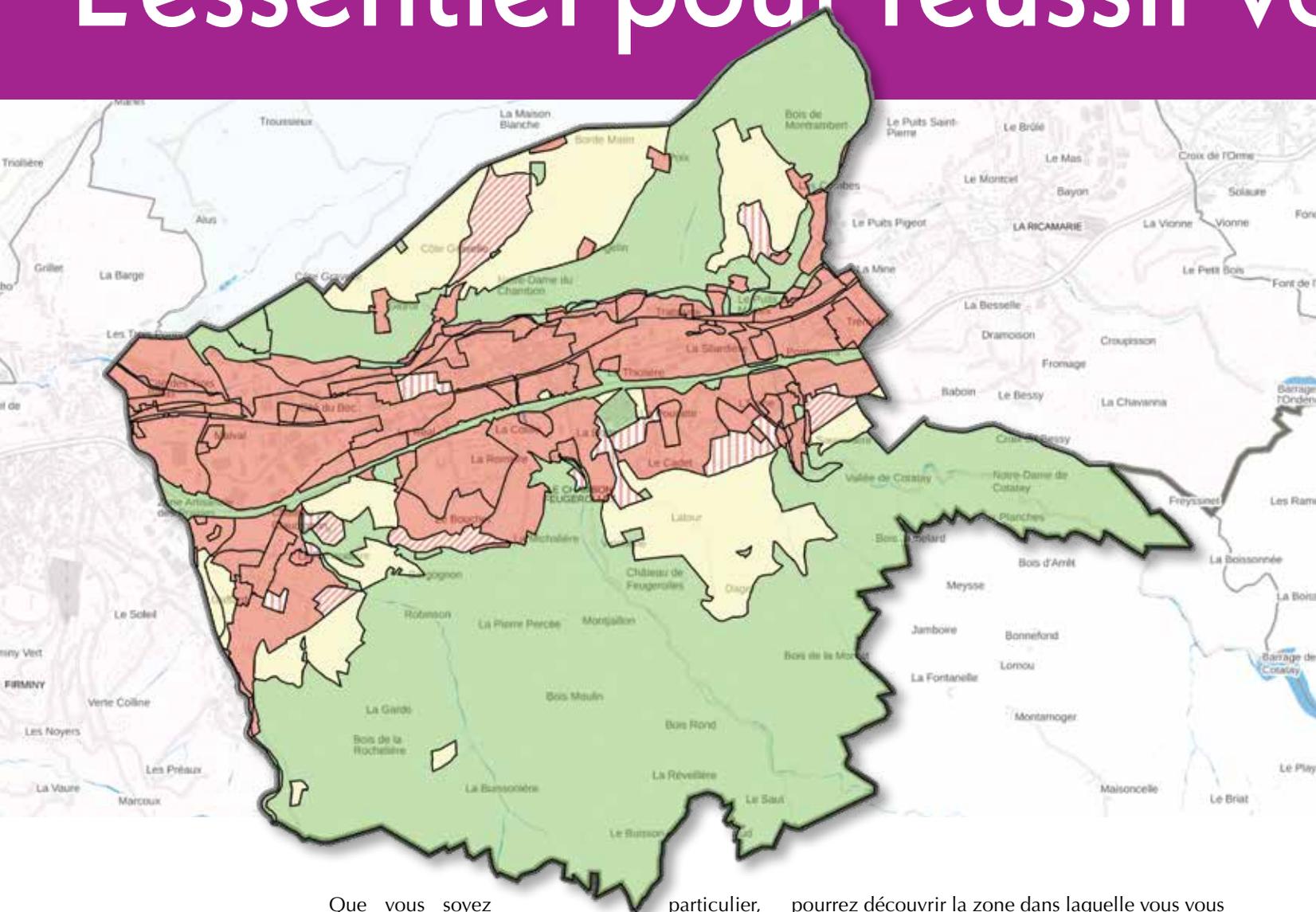
La peste porcine africaine (PPA) est une maladie animale due à un virus qui touche exclusivement les porcs domestiques et les sangliers. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais peut occasionner de sévères pertes économiques pour les élevages. Les randonneurs ont un rôle clé à jouer dans la non propagation de ce virus, en veillant notamment à jeter leurs restes de repas dans des poubelles adaptées et fermées afin qu'ils ne soient pas consommés par les sangliers.



Atelier « carte sur table » dans le cadre de l'élaboration du plan guide de la ville



L'essentiel pour réussir vos



Permis de construire, déclaration préalable, règlement de publicité... De nombreuses obligations légales s'imposent en matière d'urbanisme



Que vous soyez particulier, commerçant, artisan ou bien encore chef d'entreprise, la réalisation de travaux implique le respect d'un certain nombre de réglementations qui peuvent parfois sembler complexe. Votre nouveau numéro d'Horizons vous propose un guide simplifié afin de vous accompagner, étape par étape, dans vos démarches.

Réalisez vos autorisations d'urbanisme avant d'engager des travaux

Avant de vous lancer dans la construction, modification ou démolition d'un bâtiment, il est essentiel de vérifier que votre projet respecte les règles d'urbanisme en vigueur. Celles-ci peuvent présenter des spécificités en fonction de la zone dans laquelle vous les réalisez. Ces règles sont définies par le Plan Local d'Urbanisme (PLU). En scannant le QR code ci-contre, vous



pourrez découvrir la zone dans laquelle vous vous situez et ses obligations. Vous avez également la possibilité de prendre rendez-vous avec le service urbanisme de la Ville.

D'une manière générale et quelle que soit l'ampleur des travaux envisagés, il est nécessaire de formuler au préalable une demande au service urbanisme de la commune, car il existe différents types de documents avec des délais d'instruction correspondants en fonction des travaux envisagés :

- Le certificat d'urbanisme informatif (CUa) permet d'obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.
- Le certificat d'urbanisme opérationnel (CUb) indique, en plus du CUa, la faisabilité du projet.
- La déclaration préalable (DP) concerne la création de petites surfaces, de certains aménagements intérieurs et extérieurs ou encore de changements de destination (habitation, artisanat, exploitation agricole et forestière, commerce, équipements d'intérêt collectif et services publics).
- Le permis de construire (PC) s'impose pour les travaux plus importants.

■ Le permis d'aménager (PA) concerne les lotissements, terrains de camping, aires d'accueil et terrains familiaux des gens du voyage, terrains destinés à l'installation de résidences démontables constituant l'habitat permanent des utilisateurs.

■ Le permis de démolir (PD) touche les travaux ayant pour objet de démolir entièrement ou partiellement un bâtiment.

■ L'autorisation de travaux (AT) s'avère nécessaire pour l'ouverture d'établissements recevant du public (ERP). Elle permet de valider la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité des constructions, aménagements ou modifications de l'établissement.

Tous ces dispositifs présentent des délais d'instruction variables allant de quelques semaines à plusieurs mois.

L'encadré ci-contre dresse une liste non exhaustive des autorisations à demander en fonction des travaux envisagés. N'hésitez pas à vous rendre auprès du service urbanisme pour obtenir plus de précisions sur les démarches adaptées à vos travaux.

Cas particulier des établissements recevant du public

Les Établissements Recevant du Public (ERP) sont les bâtiments, enceintes ou locaux commerciaux, industriels ou artisanaux dans lesquels sont admis des personnes extérieures. Il peut s'agir par exemple d'un commerce, une école ou un lieu de culte. Une entreprise accueillant seulement du personnel n'est pas un ERP.

Ils sont classés par type (la nature de leur exploitation) et par catégorie (allant de 1 à 5 en fonction du nombre de personnes pouvant être accueillies).

L'autorisation de créer, d'aménager ou de

Quelles autorisations pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable / PC : Permis de Construire

- Réfection de toiture : **DP**
- Auvent, préau
 - < 5 m² : aucune formalité
 - < 20 m² : **DP**
 - > 20 m² : **PC**
- Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
 - < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
 - < 20 m² : **DP**
- Panneaux solaires, parabole, velux : **DP**
- Façade, ravalement : **DP**
- Création fenêtre et changement de menuiseries extérieures : **DP**
- Terrasse non couverte de plain pied (béton ou bois)
 - sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
 - surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
 - surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
 - surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**
- Garage
 - < 5 m² : aucune formalité
 - < 20 m² : **DP**
 - > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**
- Piscine
 - < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
 - < 100 m² ouverte : **DP**
 - < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
 - > 100 m² et/ou > 1,80 m de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**
- Portail : **DP**
- Abris de jardin
 - < 5 m² : aucune formalité
 - < 20 m² : **DP**
 - > 20 m² : **PC**
- Mur de clôture, clôture : **DP**
- Veranda, terrasses couvertes
 - < 5 m² : aucune formalité
 - < 40 m² : **DP**
 - > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
 - Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
- Attention** : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.



Services en ligne sur Service-Public.fr

L'essentiel pour réussir vo

modifier un établissement recevant du public doit être demandée en mairie pour les travaux suivants :

- Modification interne d'une surface ouverte au public.
- Changement de commerce (même si l'activité reste la même) sans changement de destination des locaux et sans modification de l'aspect extérieur.
- Rénovation intérieure (déplacement de cloisons, création ou remplacement de faux plafonds, changement de revêtement, pose d'une rampe...).
- Travaux sur des installations techniques (électricité, désenfumage, alarme...).
- Travaux d'aménagement interne sans changement de destination des locaux effectués lors de l'implantation d'un nouveau commerce dans un bâtiment existant.

La demande peut être effectuée par courrier recommandé avec accusé de réception en 4 exemplaires (afin d'être transmis aux différents organismes concernés) à la mairie ou par voie dématérialisée sur le site urbanisme.saint-etienne-metropole.fr/guichet-unique/Login/Particulier

Elle sera ensuite examinée par les commissions de sécurité et d'accessibilité qui rendent un avis. Le délai d'instruction est de 4 mois à compter du dépôt du dossier en mairie ou de la réception des pièces manquantes.

Demandez vos autorisations relatives aux publicités, enseignes et pré-enseignes auprès de Saint-Étienne Métropole

Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Saint-Étienne Métropole est un document réglementaire qui fixe des obligations et interdictions liées aux dispositifs publicitaires, aux pré-enseignes et aux enseignes, s'appliquant à l'ensemble du territoire de la Métropole. Il vise à répondre aux enjeux d'amélioration du cadre de vie et de visibilité des acteurs économiques, tout en encadrant et harmonisant l'affichage publicitaire et les enseignes à l'échelle du territoire métropolitain.

Pourquoi est-il important de réaliser les déclarations d'urbanisme en tant que particulier ou entreprise ?

Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont des démarches obligatoires qui imposent des délais d'instruction variant en fonction de la complexité du projet. Elles permettent de s'assurer que le projet prévisionnel respecte les règles d'urbanisme régies par le PLU, de l'adapter si besoin, et d'éviter ainsi les surcoûts budgétaires dans le cas où certaines contraintes n'auraient pas été respectées. D'autant plus pour les entreprises qui doivent tenir compte de réglementations spécifiques, notamment en matière de sécurité et de respect de l'environnement. Le service urbanisme se tient à la disposition de tous les administrés, qu'ils soient des professionnels ou particuliers, pour les informer des démarches à suivre en fonction de leur projet.

Quelles sont les obligations de la commune en matière d'urbanisme ?

Chaque commune dispose d'un document de planification réglementaire de l'aménagement de son territoire, appelé le plus souvent Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il détermine les zones constructibles, agricoles, naturelles etc. Depuis la Loi ALUR du 24 mars 2014, ce domaine relève de la compétence de Saint-Étienne Métropole qui travaille actuellement à l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) commun aux 53 communes membres. L'ensemble de ces documents doit être compatible avec le Schéma de cohérence territoriale du Sud Loire (SCoT), le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et les textes législatifs, la loi zéro artificialisation nette (ZAN) par exemple.



Gilbert Vasselon
Adjoint au maire
délégué à la transition
écologique et à l'urbanisme

Les conditions d'affichage peuvent évoluer selon la zone dans laquelle est située le local concerné. Vous pouvez consulter le site de Saint-Étienne Métropole afin de connaître la zone de publicité de votre établissement : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/habiter-se-deplacer/urbanisme/les-regles-durbanisme-5>

Pour installer, modifier ou remplacer une enseigne, pré-enseigne ou publicité, une

demande d'autorisation d'urbanisme conforme au RLPi doit être déposée. Téléchargez le formulaire Cerfa 16309*01 pour les dispositifs liés à la publicité ou à une pré-enseigne, et le Cerfa 16308*01 pour les dispositifs liés aux enseignes, puis déposez le :

- Soit en format papier à l'accueil de la mairie du Chambon-Feugerolles pour transmission à Saint-Étienne Métropole,
- Soit en format dématérialisé sur le gui-

chet unique de Saint-Étienne Métropole : urbanisme.saint-etienne-metropole.fr/guichet-unique/Login/Particulier
Respecter ces étapes avant de réaliser des travaux est essentiel pour garantir la conformité de votre projet.

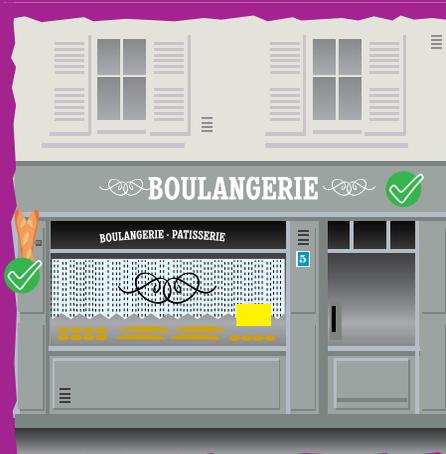
En suivant ces démarches, vous vous assurez non seulement de respecter les règles d'urbanisme locales, mais aussi de préserver la sécurité, l'accessibilité et l'harmonie de votre environnement.

Les principales dispositions d'enseigne à respecter

- N'installez pas votre enseigne sur un garde-corps, une clôture, devant une baie vitrée, sur un store. Elle ne doit pas masquer des éléments d'architecture ou des décors de façades...
- Évitez les matériaux peu qualitatifs et trop imposants visuellement.
- Vérifiez qu'elle ne dépasse pas la hauteur du rez-de-chaussée (sauf si l'activité s'exerce en étage).
- Prenez soin de choisir une couleur adaptée à l'environnement existant.
- Les enseignes au sol (oriflammes) sont interdites.

Enseignes lumineuses

- Les enseignes lumineuses et numériques ne sont pas autorisées dans toutes les zones.
- Elles doivent être obligatoirement éteintes entre 22h et 7h.
- Les enseignes situées à l'intérieur des vitrines sont limitées à 1 m² (surface cumulée) et doivent être éteintes dès la fermeture de l'activité.



Ressources pour aller plus loin

- Service urbanisme
Mairie du Chambon-Feugerolles
04 77 40 30 48
urbanisme@lechambon.fr

- Autorisations d'urbanisme



Accéder aux démarches pour vos demandes de travaux

- Guide RLPi



Comprendre le règlement local de la publicité intercommunal

- Zonage du RLPi



Connaitre votre zone de publicité et ses réglementations



Cérémonie de commémoration à La Versanne

Maquis de La Versanne : le sacrifice de la jeunesse

En 1944, alors que la France est encore sous l'occupation allemande, les événements s'accroissent et le souffle de la révolte grandit. De nombreux jeunes, guidés par leur soif de liberté et de justice, s'engagent en prenant une part active dans la Résistance.

L'histoire tragique il y a 80 ans

C'est ainsi qu'en juin de cette même année, un groupe de 24 résistants (en majeure partie d'origine polonaise) décide de s'installer dans une ferme abandonnée près de Saint-Genest-Malifaux, avant de rejoindre le lieu-dit « Les Loges de Monteux » sur la commune de La Versanne pour prendre le maquis et préparer leurs actions contre l'occupant. Ce groupe comptait 6 Chambonnaires.

Rapidement, des informations sur la faiblesse en effectifs et en armement de ce groupe parviennent à l'armée allemande. Le 20 juillet 1944, celle-ci décide d'attaquer la ferme qui sera anéantie et ne laissera aucune chance à 22 maquisards froidement abattus.

Chaque année, cet événement tragique est commémoré pour honorer la mémoire des résistants. Vendredi 13 septembre dernier, sous la houlette de l'ONACVG (Office national des combattants et des victimes de guerre), plusieurs communes de l'Ondaine, les représentants de l'État, du Conseil départemental, du Conseil régional et du consulat de Pologne se sont rassemblés pour rendre hommage aux victimes.

Une commémoration pour ne rien oublier

L'occasion pour chacun de rappeler que le devoir de mémoire est essentiel afin de transmettre et expliquer aux générations futures l'histoire de celles et ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté.

Cet article a été rédigé à partir des recherches de monsieur Henri Gatka. Une exposition a été réalisée à partir de ce travail de documentation et sera disponible à la médiathèque municipale en janvier prochain.



Stèle commémorative de la Versanne



Une délégation s'est rendue à La Versanne le 13 septembre dernier



Edition 2023 des Rencontres gourmandes - Terroir

Rendez-vous des gourmands dimanche 17 novembre

L'évènement tant attendu par les amoureux de la gastronomie et du terroir est de retour. Les Rencontres gourmandes se tiendront dimanche 17 novembre, de 9h à 18h, salle La Forge. Une édition qui promet une journée riche en saveurs et aventures gustatives !

Vingt-huit exposants vous attendront avec une sélection de produits variés : charcuteries, fromages, confiseries, vins, champagnes et bières. De quoi satisfaire tous les palais et faire le plein avant les agapes des fêtes de fin d'année !

Du jardin à l'assiette

Au-delà de la découverte de produits locaux et artisanaux de qualité, cette journée offre également la possibilité d'enrichir ses connaissances et de parfaire ses pratiques culinaires à travers une série d'ateliers participatifs. Des moments d'échange et de partage seront animés par des passionnés, ouverts à tous les curieux souhaitant intégrer de nouveaux gestes dans leur quotidien.

Apprenez à transformer vos balcons et terrasses en véritables potagers. Cuisinez des petits gâteaux pour lapins et chevaux avec la ferme pédagogique AnimÉcow. Rencontrez vos animaux préférés de la ferme. Assistez à la conférence antigaspi qui délivrera secrets et astuces pour mieux conserver nos aliments et réutiliser les restes. Initiez-vous à la « CRUisine » à travers la réalisation de recettes savoureuses et sans cuisson. Tentez enfin de remporter l'un des trois paniers garnis lors des tirages au sort.

L'évènement est organisé en partenariat avec l'Association commerciale du Chambon-Feugerolles (ACCF) et l'entrée fixée au prix de 2,50 € (incluant un verre pour déguster les produits sur place ainsi qu'un sac pour emporter vos achats).

Découvrez le programme détaillé sur le site internet de la Ville lechambon.fr

Renseignement : 04 77 40 30 20

À la rencontre des exposants

- ACCF - Stand d'animation et vente de produits des commerçants locaux
- Alti Miel - Miel et produits dérivés
- André Ansart - Verveines et liqueurs
- Archer - Farines, pâtes
- Breuvage de l'apothicaire - Apéritifs et digestifs
- Clos de Bois Milon - Vins
- Confiserie Petit Louis - Pâtes à tartiner
- Chocolat Coulois - Chocolats
- Domaine Colombet - Vins
- Fait par Charlotte - Produits à base de châtaigne
- François Corompt - Vins
- La boria des Gotas - Infusions, confitures...
- La Croix de Charme - Vins
- La petite merveille - Liqueurs
- Laval - Champagnes
- L'escargot d'Yssi - Escargots
- Le jardin de Didier - Produits du jardin
- Le mont des autruches - Produits dérivés d'autruche
- Les Bruneaux - Clairette de Die
- Les confitures d'la vieille - Confitures et pâtes de fruits
- Les produits de la Drome - Ravioles et pognes
- Naveri - Nougats, pralines, choux
- Osez Marie - Confiseries
- Patrick Chataing - Fromages
- Poliacus - Bières
- Pomeon - Jus, fruits et confitures
- Shentea - Thés
- Torrefaction Chauvet - Cafés et fruits secs
- Weck - Vins d'Alsace



Le circuit de pumptrack à L'Agora prend forme

Des toilettes qui ne manquent pas de confort

La rue du Colonel Marey est désormais équipée de nouvelles toilettes publiques. Équipées du lavage automatique, elles apportent plus de confort aux usagers et aux agents chargés de l'entretien.

Leur accès est gratuit et accessible aux personnes à mobilité réduite.



Nouvelles toilettes automatiques rue du colonel Marey

Un terrain de jeu en devenir

L'Agora, le nouvel espace de sport et de loisirs, qui se déploiera sur près de 19 000 m², devrait être accessible d'ici la fin de cette année. Les travaux ont démarré cet été, et certains équipements sont déjà visibles, à l'image des terrains de football 5x5 ou de volley ainsi que les zones dédiées au tennis de table et au teqball, laissant progressivement se dessiner un complexe inédit qui encouragera le plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives.

La Bargette-République : poursuite de l'aménagement

Le chantier de restructuration du quartier La Bargette-République lancé en décembre 2023 est une opération clé pour résorber le risque d'inondation dans cette zone. La première phase, qui consistait en la suppression du remblai de l'ancienne voie ferrée et du viaduc enjambant la rue de la République et l'Ondaine est à présent achevée. Une deuxième phase, qui débutera au cours du premier semestre 2025, prévoit la construction d'un nouveau pont dans l'axe de la rue de Bergognon, et permettra de remplacer l'actuel

(insuffisamment dimensionné en cas de crue) situé rue Marcel Dassault.

Du côté de l'éco-quartier Les Molières

Depuis plusieurs mois, l'éco-quartier Les Molières est entré en phase opérationnelle. Le terrassement des futurs lots, l'installation des réseaux et la pose des bordures sont achevés. Les façades des immeubles mitoyens aux bâtiments ayant été démolis ont été reprises. L'enrobé sur la voirie principale sera traité d'ici fin octobre et les plantations sur les espaces verts publics pourront alors être réalisées.



Avancée des travaux de l'éco-quartier Les Molières



Animation ludothèque à la crèche Les Picoti

Des structures aux petits soins !

La Ville dispose de 3 structures petite enfance gérées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), offrant un accueil sur mesure aux enfants à partir de 2 mois et demi.

La crèche « Les Picoti », implantée rue Victor Hugo, est très pratique d'accès pour les familles travaillant sur des communes extérieures et dispose de 35 places d'accueil. La crèche « Les Pirouettes » (21 places) est quant-à-elle située en centre-ville, proche de tous les services et commerces et permet de s'y rendre à pied.

Le jardin d'enfants est complémentaire de ces deux premières structures et accueille 35 enfants de plus de 2 ans. Il propose une transition douce entre le cadre familial et l'entrée à l'école, et vise à favoriser l'acquisition de l'autonomie.

Offrir un service de qualité

Ces structures offrent un mode de garde collectif aux parents qui travaillent et permet aussi une socialisation de l'enfant avant son entrée à l'école. Les services proposés doivent donc répondre à ces différentes attentes. Ainsi, les horaires d'ouverture sont

volontairement étendus pour offrir une souplesse d'organisation. Les enfants peuvent être accueillis de 2 demi-journées à 5 jours par semaine.

Les repas sont préparés par la cuisine centrale Le Rabelais sous la supervision d'une diététicienne et en lien avec l'infirmière puéricultrice des structures et les directrices. L'alimentation est également parfaitement adaptée aux besoins nutritionnels des tout-petits.

Côté activités, les structures sont des lieux d'éveil moteur et cognitif. Elles proposent en effet, tout au long de la journée, différents temps de jeux et de découvertes, préparés par les auxiliaires de puériculture ou des intervenants extérieurs. L'école intercommunale des arts réalise des ateliers d'éveil musical, la médiathèque municipale intervient pour des séances de lecture et le centre aquatique de l'Ondaine accueille parents et enfants pour de l'éveil aquatique.

Ces activités proposées jouent un rôle crucial dans le bon développement de l'enfant en travaillant sa motricité, sa sociabilité ou encore sa curiosité dès le plus jeune âge.

Inscription et contact

Auparavant nommé Relais Assistantes Maternelles, le Relais Petite Enfance, dont les bureaux sont situés à la crèche « Les Picoti », joue un rôle central pour les familles puisqu'il est le lieu d'inscriptions en structure ou auprès des assistantes maternelles.

Si vous optez pour un mode de garde collectif dans l'un des établissements, vous devrez déposer un dossier de pré-inscription auprès du Relais Petite Enfance. Les demandes sont traitées dans l'ordre d'arrivée et sont examinées 4 fois par an de manière anonyme par une commission d'admission. Il est important d'anticiper cette démarche afin de s'assurer d'une place en structure.

Pour plus d'informations :
Relais Petite Enfance
30 bis rue Victor Hugo
Tél. : 04 77 55 89 11

Nouvelles modalités d'accès en déchèterie :

Rendez-vous sur decheteries.saint-etienne-metropole.fr
dès le 4 novembre !



© Saint-Étienne métropole

SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

MON COMPTE



LES INFOS QUE JE RETROUVE SUR MON COMPTE EN LIGNE

Mon QR Code

Le nombre d'unités
qu'il me reste

La liste de
mes véhicules

L'historique de
mes passages

Des liens pour connaître
les horaires des
déchèteries et les
apports autorisés.

Nouvelles modalités d'accès en déchèterie

A compter du 4 novembre prochain, l'accès aux déchèteries de Saint-Étienne Métropole évolue. Chaque foyer doit désormais créer un compte lui permettant d'enregistrer ses véhicules (jusqu'à 6) et obtenir un QR code, qu'il devra présenter pour accéder aux 13 points de collecte de la métropole.

Pour cela, il suffit de se rendre sur le site dédié decheterie.saint-etienne-metropole.fr ou, pour les personnes n'ayant pas accès à internet, il est possible de renseigner un formulaire papier à retirer en déchèterie ou à l'accueil de Saint-Étienne Métropole.

Les nouvelles modalités d'accès ne change rien à la nature des déchets acceptés, qui incluent notamment les gravats, le bois, les déchets verts, les métaux et les appareils électroniques.

Chaque compte sera crédité de 30 unités par an. En fonction de la catégorie du véhicule utilisé lors du passage en déchèterie, un certain nombre d'unités sera débitée. Par exemple, une voiture classique sera débitée d'une unité, tandis qu'un utilitaire consommera deux unités par passage.

Garantir l'accès aux particuliers

Ce nouveau système permettra de limiter les apports abusifs liés à la provenance des usagers (réservé aux métropolitains qui paient la taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et à leur statut (professionnel ou particulier).

Plus d'informations :

Sur le site : saint-etienne-metropole.fr

Par mail :

acces-decheterie@saint-etienne-metropole.fr

Par téléphone : 04 77 49 74 04



Devanture du local retenu dans le cadre du dispositif « Ma boutique à l'essai »



Un essai à transformer !

Le commerce de proximité est confronté à l'évolution des modes de consommation et à la concurrence des grandes surfaces et du commerce en ligne (e-commerce). La Ville est en conséquence pleinement mobilisée pour le soutenir et s'engage dans de nombreuses actions. Elle octroie par exemple des subventions pour accompagner la mise en accessibilité des boutiques, soutient l'ACCF (Association Commerciale du Chambon-Feugerolles) dans ses projets, accompagne les porteurs de projets, maintient le stationnement gratuit, développe les marchés frais et de producteurs...

Elle vient également de s'engager dans le dispositif « Ma boutique à l'essai ». Le concept repose sur un principe simple mais efficace : permettre à des entrepreneurs de tester leur projet en limitant les contraintes financières et logistiques habituellement associées à l'ouverture d'un commerce. Durant toute la période d'essai, le porteur de projet retenu pourra s'appuyer sur un réseau de partenaires tels que la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), le Réseau Initiative Loire et le réseau Cerfrance.

Le champ des activités éligibles est vaste : prêt-à-porter, décoration, librairie, articles de sport, bijouterie, arts de la table ou encore mercerie. Un large éventail cadré afin de favoriser la diversité des offres commerciales proposées.

Comment candidater ?

La fiche de premier contact, le cahier des charges ainsi que le dossier de candidature sont à retirer en mairie. Une visite du local peut être organisée sur rendez-vous. Les formulaires complets doivent être déposés avant le 25 novembre 2024. Ils seront alors examinés, avant que les candidats ne soient invités à présenter leur projet devant un comité de sélection. Cette audition sera l'occasion d'évaluer la qualité du projet, de comprendre la vision de l'entrepreneur, son approche du marché ainsi que ses compétences professionnelles.

Le porteur de projet retenu pourra dès lors tester son activité dans des conditions réelles, avec la possibilité de prolonger l'essai de 6 mois supplémentaires en cas de succès. Au terme de cette période, il aura la possibilité de s'installer définitivement.

En savoir plus sur le local concerné

- 14 place Jean Jaurès
- Surface : 49,78 m² avec vitrine
- Loyer : 395,55€ HT (charges comprises)
- Proximité Hôtel de Ville, place du marché et rue commerçante

Contact :
Service développement économique
lfaux@lechambon.fr
04 77 40 30 19



Lancement du dispositif le 25 septembre dernier

Coup de pagaie sur l'Ondaine

Le Club de Kayak du Chambon-Feugerolles, fondé en 1983, propose une variété de disciplines adaptées à tous les niveaux, comme le slalom, la course en ligne, le freestyle, ou encore des balades en kayak. Depuis cet été, une nouvelle activité collective a vu le jour : le kayak polo, qui a rencontré un franc succès auprès des centres de loisirs.

Les entraînements se déroulent dans différents lieux en fonction des objectifs : au centre aquatique de l'Ondaine pour l'apprentissage des mouvements techniques, à la base nautique « Vigie Mouette » à Saint-Paul-en-Cornillon pour des séances sur eau calme axées sur l'endurance et la résistance, ou encore dans les rivières pour les plus aventuriers.

Les jeunes (9-16 ans) se retrouvent chaque mercredi après-midi pour s'entraîner, tandis que les adultes ont rendez-vous le mardi soir et le samedi matin à la Vigie Mouette.

Plus d'informations au 06 72 76 05 34 ou sur ckcf.fr



Sortie en kayak dans la Drôme



Ligne de départ de la première édition des Foulées de Gaffard

Les deuxièmes Foulées de Gaffard

Le dimanche 27 octobre prochain, l'Athlétic Club de l'Ondaine (ACO) organise la deuxième édition des « Foulées de Gaffard », un événement qui rassemble les passionnés de course à pied et amateurs de nature, soutenu par la Ville et l'Office Municipal des Sports.

Les coureurs s'élanceront dès 9h pour parcourir au choix 8 ou 13 km, traversant des paysages variés allant du parc du Bouchet aux hauteurs des Brosses, en passant par le barrage de l'Échappre et Robinson. Le départ et l'arrivée se feront au stade de Gaffard.

Chaque participant se verra offrir un tee-shirt et aura la chance de participer à une tombola gratuite, dotée de nombreux lots.



Une course ouverte à tous

Après le succès de l'an dernier (une centaine de coureurs se sont retrouvés sur la ligne de départ), une nouveauté rend cet année l'évènement encore plus accessible aux non-licenciés : le « Parcours de Prévention Santé ». Cet outil en ligne sensibilise aux précautions à prendre pour pratiquer la course à pied en toute sécurité. Au terme de cette courte formation, vous pourrez télécharger une attestation, valable trois mois, qui remplace le traditionnel certificat médical.

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant aux personnes majeures sur le site logcourse.fr

Marche des Pieds plats

Les férus de randonnée se donnent rendez-vous le 1^{er} décembre à l'occasion de la 20^e marche des Pieds plats. Trois circuits de 11, 19 et 24 km sont proposés.

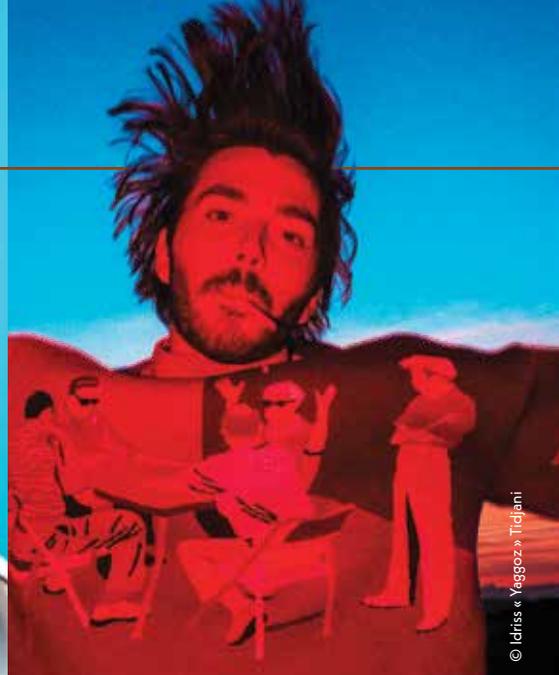
Plus d'informations au 04 11 47 36 39



© Fred Mont



© Naumatur



© Idriss « Yaggoz » Tidjani

Ayo, Joseph Kamel, Panayotis Pascot : 3 têtes d'affiche de la saison culturelle

Cultivez la curiosité

La programmation culturelle du Chambon-Feurolles a été officiellement dévoilée le 5 septembre dernier lors de la soirée de lancement. L'occasion pour les spectateurs de découvrir en avant-première les nombreux spectacles qui rythmeront cette nouvelle saison.

Concerts, humour, danse et théâtre sont à l'affiche. Et si vous n'en avez pas encore entendu parler, laissez-vous séduire par la vidéo de présentation pour vous donner l'eau à la bouche. Il suffit pour cela de scanner le QR code ci-dessous pour la visionner.



Vous pouvez également vous plonger dans le livret de la saison culturelle distribué avec ce numéro d'Horizons.

Ayo, Joseph Kamel, Panayotis Pascot, Issa Doumbia...

Ne passez pas à côté de la pièce de théâtre et de danse « Curium », ce biopic captivant sur Marie Curie, célèbre physicienne et figure emblématique de la science, vendredi 25 octobre à l'espace culturel Albert Camus. Suivi

du plus ancien festival de musique de la région stéphanoise, « Les oreilles en pointe », au cours duquel la chanteuse Ayo posera ses valises et sa voix envoûtante sur la scène de La Forge mercredi 13 novembre. La pièce « Les petits tous » proposera un spectacle de cirque d'objets, à découvrir dès 4 ans, pour un voyage artistique accessible aux plus jeunes mercredi 11 décembre. Et pour bien commencer l'année 2025, réservez déjà votre soirée du 31 janvier pour découvrir Joseph Kamel, auteur-compositeur-interprète à la sensibilité touchante, ou dimanche 2 mars pour voir l'humoriste Issa Doumbia.

Profitez de la saison à petits prix

Pour vivre pleinement cette saison culturelle, pensez à prendre un abonnement ! À partir de 50 €, profitez de 3 à 6 spectacles au choix, avec en plus des tarifs réduits pour les autres événements de la saison.

Les abonnements sont disponibles via un formulaire en ligne sur le site de la Ville ou directement à l'accueil de la mairie.



Une page Facebook dédiée

Pour ne manquer aucun rendez-vous, vous pouvez dès à présent vous rendre sur le site internet de la ville, ou sur la toute nouvelle page Facebook dédiée à la programmation culturelle : « La Forge et espace culturel Albert Camus ».

Vous y retrouverez toute l'actualité de la programmation, les ateliers culturels et les liens des billetteries.



Abonnez-vous à cette page Facebook en scannant le QR code ci-dessous



Coup de projecteur



Florian d'Oliviera, jeune passionné de course à pied qui travaille au service espaces verts de l'ESAT (Établissement et service d'aide par le travail) du Chambon-Feugerolles, a porté la flamme olympique le 22 juin dernier.



Le city stade du parc du Bouchet s'est paré d'un revêtement synthétique, offrant à ses habitués un terrain de pratique optimal ! Un équipement en guise d'avant-goût au complexe dédié aux sports et aux loisirs L'Agora actuellement en cours de travaux, et qui représente les valeurs sportives de notre Ville labellisée « Terre de jeux 2024 ».



La première édition des rencontres sportives et linguistiques à l'occasion de l'échange jeune, proposé dans le cadre du jumelage entre les villes d'Herzebrock-Clarholz et du Chambon-Feugerolles, s'est tenue au début de l'été. Un programme riche en épreuves sportives proposé tout au long des 5 jours de rencontre.



Près de 2 000 personnes étaient réunies pour célébrer la Fête nationale sur l'espace festif de la place Jean Jaurès.



À l'occasion de la journée d'orientation à La Forge, les élèves de 3^e ont pu découvrir des métiers en immersion à l'aide de casques de réalité virtuelle.



La société d'histoire a fait don d'archives privées le 25 septembre dernier, datant de 1460 à 1851, allant d'actes de vente aux procès-verbaux des conseils municipaux de l'époque. Elles seront précieusement conservées aux archives municipales à l'image du soin qui leur a été accordé par madame Grange et les bénévoles de l'association pendant de nombreuses années.



Les représentants de l'amicale et les sapeurs-pompiers de la caserne du Chambon-Feugerolles ont présenté leur calendrier 2025 aux élus du conseil municipal. La campagne de distribution devrait démarrer prochainement, une belle occasion pour tous de les soutenir et de les remercier de leur engagement.

Une trentaine d'enfants de 4 à 6 ans a participé à l'action « Hôpital des nounours » au centre de loisirs Acti'Mômes. Chacun simulait un passage aux urgences pour sa peluche, de l'enregistrement à l'accueil, en passant par l'orientation en fonction de la pathologie, et la rencontre avec le médecin, etc. L'objectif de cette animation était de rassurer l'enfant sur le corps médical et sa vision de l'hôpital, lui donner des conseils et transmettre des messages de prévention.





Instagram



Suivez la ville sur Instagram

Le Chambon-Feugerolles, à l'image de très nombreuses villes, est présent sur Instagram.

Une manière différente et originale de dévoiler son actualité.

Tout au long de la semaine, retrouvez les photos des principales animations, réunions et événements organisés.

Les Chambonnaires peuvent également apporter leur contribution grâce au #monchambon

Pour nous trouver, c'est simple, il vous suffit de télécharger gratuitement l'application Instagram puis de rechercher le profil intitulé @villelechambon

Il ne vous restera alors plus qu'à publier vos plus belles photos de la ville avec le #monchambon



villelechambon Les élèves de CM1 et CM2 du groupe scolaire Victor Hugo ont cuisiné un goûter à partir d'aliments « à sauver » afin d'éviter le gaspillage alimentaire. Accompagnés par les cuisiniers du restaurant municipal Le Rabelais, ils ont réalisé du pain perdu et une salade de fruits. L'après-midi s'est clôturée par la dégustation des préparations !



villelechambon Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sont lancés ! Focus sur les anneaux olympiques qui trônent au centre du rond-point Robert Schuman. Une décoration fabriquée par des résidents du foyer Adapei « Lou Paradou » qui mérite d'être mise en avant. Tous nos remerciements !



villelechambon Retour en images sur quelques animations proposées dans le cadre de « L'été animé ». Ne manquez pas les derniers rendez-vous qui s'annoncent avant la rentrée scolaire : 2 ateliers cirque, un atelier souvenir de vacances peinture sur galet, un atelier street art et du water ball au centre aquatique de l'Ondaïne !



villelechambon Les seniors appelous et chambonnaires ont assisté au spectacle @festiroche cet après-midi au Firmament. Un spectacle qui mêlait chants, danses et musiques venu tout droit du Mexique, du Japon et de Géorgie.



villelechambon Prenons un peu de hauteur sur les travaux secteur La Bargette-République ! La première phase de suppression du remblai de l'ancienne voie ferrée et du viaduc enjambant la rue de la République et l'Ondaïne sont terminés.



villelechambon Le jury du concours de fleurissement « Le Chambon s'embellit » a parcouru la ville pour la seconde fois afin de découvrir et noter les balcons et jardins des participants ainsi que les jardins ouvriers. La cérémonie de remise des prix aura lieu samedi 16 novembre, et récompensera celles et ceux qui ont participé à l'embellissement de la ville.

Portage DE Repas



Votre repas complet au quotidien livré chez vous pour

11.60€

Vos commandes au
04.27.77.46.74
Ou par mail à
traiteur.sotton@gmail.com

Ou **9.90€** à récupérer en boutique



Offre d'Automne

- 5 portages de repas livrés = 1 portage de repas offert
 - 12 portages de repas livrés = 3 portages de repas offerts
- Pour les repas livrés entre le 1er et le 17 novembre 2024, les repas seront offerts entre le 18 et le 30 novembre 2024.

Portage de repas à domicile sans engagement.

Livraison du Lundi au Samedi
(Repas du Dimanche livré le samedi)

Traiteur SOTTON

30 Rue Gambetta, 42500 Le Chambon Feugerolles

Le portage de repas comprend : une entrée, une viande ou un poisson, un accompagnement, un fromage ou un yaourt, un dessert et un michon de pain. (Possibilité d'un plat pour le soir 5.75€ en supplément)

Semaine Exemple	Entrée	Plat	Dessert	Plat du soir
Lundi	Pâté de campagne	Colin Parmentier	Mousse au Citron Vert	Gratin d'endive au jambon
Mardi	Salade de Betteraves	Filet de Poulet & Gratin de Courge	Crème à la Vanille	Tomate farcie et purée
Mercredi	Pâté en Croûte Richelieu	Graton de Saumon, Colin & Pennes	Salade de Fruits	Choux farci
Jeudi	Macédoine de Légumes	Lasagne au Bœuf Charolais	Muffin aux pépites de chocolat	Crumble de poisson aux courgettes
Vendredi	Céleri Rémoulade	Gâteau de Foie de Volaille & quenelles	Crème Spéculos aux éclats de biscuit	Gratin de fruits et mer et pennes
Samedi	Jambonnette	Dos de Merlu Panné & Purée	Mousse chocolat blanc-coco	Gratin provençal
Dimanche	Terrine de Saint Jacques	Gratin de Brocolis	Brownie noix de pécan	Tartiflette au Reblochon

INFO : Vous pouvez bénéficier d'éventuelles aides financières pour les portages de repas. Rapprochez-vous de votre Caisse de Retraite, de votre Mutuelle ou du Conseil Général pour les titulaires de l'APA.

Commander la veille avant 13h00 pour livraison le lendemain à partir de 10h00

RÉALISEZ DE NOMBREUSES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN QUELQUES CLICS DEPUIS CHEZ VOUS

lechambon.fr

RUBRIQUE "VOS SERVICES" > "DÉMARCHES EN LIGNE"

- ▶ Demande d'acte d'état civil
- ▶ Demande d'inscription sur les listes électorales
- ▶ Déclaration de changement de coordonnées
- ▶ Recensement citoyen obligatoire
- ▶ Prise de rendez-vous en ligne pour les demandes de carte nationale d'identité et les passeports
- ▶ Demande d'autorisation d'urbanisme

Une fleur,
une histoire...



29 rue Thomas
42500 LE CHAMBON-FEUGEROLLES
Tél. : 04 77 83 60 90

HORAIRES D'OUVERTURE
Lundi : 14h-19h
Mardi au samedi : 9h-19h
dimanche : 9h-12h30

PROFITEZ DE
10%
DE REMISE
ET DES FRAIS
DE DOSSIER OFFERTS

AVEC LE CODE
PAR 7467



vacances-ulvf.com - 04 77 56 66 09
Possibilité de séjours groupes, renseignements au 07 48 94 94 95



HERVÉ
optique



L'ATELIER DE
optique

VOTRE MAGASIN RESTE LE MÊME



MAIS CHANGE DE NOM !



L'atelier de l'optique
by Hervé Optique

25 rue Gambetta
42500 Le Chambon-Feugerolles

04 77 61 85 24


L'APPLI QUI CHANGE LA VIE !



TÉLÉCHARGEZ ILLIWAP
L'APPLICATION MOBILE
DE LA COMMUNE

01 | Téléchargez l'appli

02 | Recherchez votre commune

03 | Cliquez sur « s'abonner »



- ▶ **POMPES FUNÈBRES** 24h/24 - 7j/7
- ▶ **MARBRERIE**
- ▶ **CHAMBRE FUNÉRAIRE** 9h-20h - 7j/7

Depuis
1993

ORGANISATION COMPLÈTE DES FUNÉRAILLES
CONTRAT OBSÈQUES - ARTICLES FUNÉRAIRES
ADMISSION EN CHAMBRE FUNÉRAIRE

04 77 61 01 04 - 06 60 80 46 24

▶ Chemin du cimetière - LE CHAMBON-FEUGEROLLES

catteau.catherine42@gmail.com

www.pf-catteau.com

Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play

DISPONIBLE AVEC
AppGallery